



diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1534 - 1er novembre 1990 - 2,5 F

D 1534 HAÏTI: PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DU 16 DÉCEMBRE

Annoncées par la présidente provisoire, Mme Ertha Trouillot, les élections générales avaient d'abord été prévues pour septembre 1990. Mais le retour en Haïti le 7 juillet de deux anciens hauts responsables macoutes sous Duvalier - Roger Lafontant et le général Williams Regala - provoquait une grave crise politique dans le pays. Les élections étaient alors reportées au 4 novembre (cf. DIAL D 1514). Finalement elles auront lieu le 16 décembre pour le premier tour, le second étant prévu pour le 13 janvier 1991.

Le 14 octobre les partisans de Duvalier créaient un parti sous le nom d'Union nationale pour la réconciliation. Le 18 octobre ce parti désignait comme candidat à la présidence de la République Roger Lafontant, ancien ministre de l'intérieur de Jean-Claude Duvalier et ancien chef des macoutes.

Il faut rappeler que les élections du 29 novembre 1987 avaient été interrompues par un bain de sang provoqué par les macoutes (cf. DIAL D 1261 et 1269). Dans ce contexte, la déclaration ci-dessous, datée du 16 septembre 1990, laisse augurer d'un avenir préoccupant.

Note DIAL

ADRESSE DE LA COMMISSION JUSTICE ET PAIX du diocèse des Gonaïves

A l'occasion de la réunion nationale organisée par le Comité électoral provisoire à Gonaïves le 18 septembre 1990 ainsi que la venue de Monsieur Jimmy Carter également à Gonaïves le samedi 22 septembre, la Commission Justice et Paix de Gonaïves vient préciser sa position concernant les prochaines élections générales.

1. L'instauration de la démocratie que nous souhaitons de toutes nos forces passe par un processus électoral CLAIR, LIBRE, HONNÊTE et à FORTE PARTICIPATION POPULAIRE, c'est-à-dire:

a) Une INSCRIPTION RÉELLEMENT POPULAIRE approchant ou dépassant le chiffre de 2,2 millions de 1987. Une participation moindre, par exemple jusqu'à 1,5 million, serait catastrophique pour l'avenir du pays et l'acceptation de fait de cet Etat prédateur et répressif en place depuis plus de 30 ans.

b) Une CAMPAGNE ÉLECTORALE LIBRE, SANS AUCUNE MENACE pour permettre un très large débat sur les problèmes fondamentaux du pays.

c) Un SCRUTIN HONNÊTE, vérifié de plusieurs manières, autant par le peuple haïtien que par les observateurs internationaux, à l'exemple du scrutin du Nicaragua universellement reconnu et à la différence de la République Dominicaine.

2. Pour qu'une telle mobilisation puisse se faire, après de nombreuses réunions dans le diocèse, nous pouvons déterminer LES CONDITIONS MINIMALES À REMPLIR avant

l'ouverture des inscriptions:

- a) arrestation de Williams Regala et Roger Lafontant;
- b) révocation de quelques chefs de section criminels ou excessivement abusifs;
- c) le déplacement immédiat de quelques militaires criminels, impliqués dans des massacres dont celui du 29 novembre 1987.

Nous ajoutons en annexe la liste des chefs de section et des militaires incriminés avec les faits les plus importants (1).

Nous rappelons que la Commission justice et paix du diocèse des Gonaïves a publié le 4 décembre 1987 son rapport sur les élections de novembre 1987 établissant un bilan très lourd pour le département et la participation effective de l'armée dans ce massacre:

- 60 tués par balles;
- plus de 200 blessés;
- nombreux bureaux de vote brûlés ainsi que les locaux de BED, BEC etc.;
- 7 presbytères incendiés ou mitraillés.

Certains acteurs de ces massacres sont toujours là.

Nous avons également publié le 23 janvier 1988 le rapport de la Commission justice et paix de Gros Morne sur les élections frauduleuses du 17 janvier 1988. Ce rapport établissait, après contrôle de tous les bureaux de vote:

- la non participation populaire;
- les fraudes;
- le mensonge total du résultat.

Ces trois conditions demandent le concours de toutes les forces vives de la nation pour être réalisées. En particulier, ce sera pour le peuple haïtien le test prouvant l'attachement véritable à la démocratie des instances nationales et internationales. Ainsi tous les partis ou instances qui ne se mobiliseraient pas pour réaliser ces trois points (encore une fois exigences minimales) seront clairement identifiés comme non-démocratiques, préférant recevoir le pouvoir des coulisses plutôt que du peuple haïtien.

Gonaïves, le 16 septembre 1990

(1) Liste non reproduite ici (NdE).

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)